

Contrat de location de la salle de réception

Demandeur :

.....
Adresse :

.....
Tél. fixe : Tél. portable

Objet de la manifestation :

.....
Date :

Nombre de personnes attendues :

Prestation repas :

OUI

☐

NON

☐

Assurée par :

.....

Siège social :

.....

Tél :

Le «traiteur » devra obligatoirement fournir, avant la manifestation, les attestations de conformité électrique des appareils de cuisson qui seront apportés et utilisés sur place.

Plage d'utilisation de l'équipement :

Mise à disposition le à partir deh.....

Date de restitution le à partir deh.....

Etat des lieux et contrôle (prévoir 2 personnes pour le rangement des tables) :

Etat des lieux le à partir deh..... (remise des clés)
Contrôle et rendu des clés le à partir deh.....

Règlement :

Coût de la location :

A la réservation, dépôt (à cocher) :

- ☐ du chèque de caution de 1500 €
- ☐ d'un chèque correspondant aux arrhes (soit 50% du prix de la location) de
- ☐ d'un chèque de location (les 50% restant à verser) de
- ☐ attestation d'assurance responsabilité civile

Tous les chèques seront établis à l'ordre du Trésor Public.

Au contrôle, relecture de la fiche d'état des lieux (remise du chèque de caution, voir article 11 du règlement intérieur concernant la salle des fêtes).

Dispositions relatives à la sécurité (consignes et moyens de secours mis à disposition)

Deux personnes doivent obligatoirement être désignées pour assurer le service de sécurité incendie :

Nom, Tél, Courriel.....

Nom, Tél, Courriel.....

L'utilisateur reconnaît disposer, joint au présent contrat et affiché en lieu et place, du plan schématique d'intervention conforme aux caractéristiques définies à la norme NF X 08-070 relative aux plans et consignes de protection contre l'incendie (Art. MS 41).

Par ce contrat, l'utilisateur, en l'absence de l'exploitant, doit organiser le service de sécurité lors de la présence du public, en cas de présence de moins de 300 personnes (Art. MS 46 § 3).



Au-delà de 300 personnes présentes sur le site de l'Entre 2, vous avez obligation de désigner un SSIAP 1 (1 agent de sécurité incendie Certifié)

Nom, tél, courriel :

L'organisateur, utilisateur de l'Entre 2, signataire de ce contrat doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- prendre éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité ;
- assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

Par la signature de ce contrat, l'organisateur certifie notamment qu'il a :

- pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes données par l'exploitant et s'engage à les respecter ;
- procédé avec l'exploitant à une visite de l'Entre 2 et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;
- reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.

Nettoyage :

A la fin de la manifestation, les locaux doivent être rendus propres (vitres, faïences, sanitaires, espace complet de la cuisine et filtre de la hotte, sols).

Le suivi de l'environnement extérieur de la salle est également obligatoire : ramasser les papiers, bouteilles, mégots, ...

Les tables seront nettoyées mais seulement empilées lors de l'état des lieux, afin de vérifier leur état de propreté et les casses éventuelles (merci de prévoir plusieurs personnes pour le rangement).

Le demandeur reconnaît :

- avoir pris connaissance du règlement de la salle
- accepte les termes du contrat de location
- s'engage à le faire respecter par les partenaires amenés à intervenir dans le cadre de la manifestation

Fait à, le

En 3 exemplaires originaux

Signature du demandeur,

Le Président du SIVU,

1 exemplaire demandeur

1 exemplaire SIVU

1 exemplaire registre de sécurité

